



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

ICP et ERASMUS+

Menu

Présentation d'ERASMUS+
ICP et ERASMUS+
Stratégie Inclusion Erasmus+ de l'ICP
Liens et documents

Label : Bienvenue en France



L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Faire vivre les partenariats internationaux : une mission au long cours pour l'ICP



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d'accueil originales à l'ICP

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel

Dans le cadre de son ouverture sur le monde, l'ICP valorise et développe de manière conséquente des programmes d'échanges ERASMUS+ avec ses universités partenaires.



Le programme Erasmus permet l'organisation des **mobilités d'étudiants** (séjours d'études ou de stage), **des enseignants et des personnels** au sein des universités partenaires de l'ICP. Chaque mobilité éligible donne droit au versement d'une **allocation Erasmus**.

33 pays participent au programme Erasmus+ :

Les 27 pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

3 pays de l'espace européen : Islande, Liechtenstein, Norvège (à l'exception de la Suisse)

3 pays candidats à l'adhésion : Serbie, Turquie, Macédoine du Nord

Erasmus+



I - Mobilités des étudiants

Les étudiants de l'ICP sont fortement encouragés à réaliser une mobilité Erasmus+ durant leur cursus.

Deux possibilités existent :

un semestre d'études dans l'une des **120 universités partenaires de l'ICP dans le cadre du programme Erasmus+**, en 3ème année de Licence ou en 2nde année de Master. Pour visualiser la liste des universités partenaires de l'ICP dans le cadre du programme Erasmus+, merci de cliquer [ici](#).

un stage donnant droit à des crédits ECTS d'une **durée minimale de deux mois** dans l'un des **33 pays participant au programme Erasmus+**. Sont concernés les étudiants de licence et de master qui ont à réaliser un **stage obligatoire** dans le cadre de leur cursus. Si cette situation vous concerne, merci de vous renseigner auprès de Mme DESMAREST, Coordinatrice de la mobilité sortante en Europe : international.europe@icp.fr

Bourse Erasmus

La bourse de mobilité Erasmus+ est attribuée **sans conditions de ressources**. Toutes les étudiantes et tous les étudiants sont éligibles pour ce soutien financier et perçoivent une **bourse mensuelle forfaitaire** lorsqu'ils effectuent une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.

Il n'y a **aucune condition de nationalité** pour participer au programme Erasmus+.

Il suffit d'être **inscrit en formation diplômante à l'ICP** et d'effectuer une **mobilité donnant droit à des crédits ECTS**.

Les **mobilités** dans le cadre d'une **année de césure** ne sont **pas éligibles**.

Les **montants de la bourse Erasmus+ varient chaque année** en fonction du budget alloué à l'ICP par la Commission Européenne au titre du programme Erasmus+, et du nombre de personnes en mobilité au sein des pays du programme Erasmus+.

Complément Inclusion

Un **complément d'inclusion de 250€ mensuel** pour les étudiants ayant le moins d'opportunités pourra être versé en fonction du budget octroyé par la Commission Européenne.

Ce complément s'adresse au public :

En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)

Bénéficiant d'une bourse CROUS de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 4, 5, 6 ou 7

Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 euros mensuels

Résidant dans une zone prioritaire de la ville

Habitant dans une Zone de Revitalisation Rurale

Si vous pensez être concerné.e ou si vous souhaitez des renseignements sur le complément inclusion, merci de/d' :

envoyer un mail à international@icp.fr

consulter **la fiche synthétique sur le dispositif inclusion**

Contribution aux frais de voyage

Une contribution aux frais de voyage sera versée en complément de la bourse Erasmus.

Pour encourager les comportements écoresponsables, priorité du programme Erasmus+ 2021-2027, les personnes empruntant **des transports à moindre empreinte carbone (bus, train, covoiturage)** pour se rendre dans le pays de l'université ou l'organisme d'accueil pour leur mobilité bénéficieront, sur présentation d'un justificatif, du **forfait mode de transport éco-responsable**, d'un montant supérieur au montant du forfait mode de transport standard (avion).

Barème kilométrique	Forfait mode de transport standard	Forfait mode de transport éco-responsable
100 à 499 Km	211 €	285 €
500 à 1999 Km	309 €	417 €
2000 à 2999 Km	395 €	535 €

Complément financier pour les mobilités de stage

Les étudiants en mobilité de stage dans le cadre du Programme Erasmus+ bénéficient, en plus de leur bourse mensuelle forfaitaire, d'un **complément financier mensuel de 150€**.

II - Mobilités des enseignants

Le **programme de mobilité Erasmus+ des enseignants** permet à tout enseignant de l'Institut Catholique de Paris d'effectuer une **mobilité physique d'enseignement** dans une université partenaire de l'ICP au sein d'un pays de l'Union européenne (UE) ou d'un pays hors UE associé au programme Erasmus+.

Voici **la liste des universités partenaires de l'ICP** dans le cadre du programme Erasmus+.

Allocation Erasmus+

La mobilité Erasmus+ d'enseignement donne droit au versement d'une **allocation Erasmus+** qui comprend une contribution aux :

frais de séjour : un montant forfaitaire est versé pour chaque jour d'activité ; ce montant varie en fonction du pays d'accueil.

frais de voyage : un montant forfaitaire est versé ; il est calculé sur la base de la distance entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Il varie en fonction du mode de transport. Un forfait plus élevé est versé pour les transports écoresponsables (bus, train, co-voiturage)

A noter : Les demandes de mobilité des enseignants intégrés sont prioritaires.

Montant des frais de séjour :

Pays	Montant par jour
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €

Montant des frais de voyage :

Barème kilométrique	Forfait mode de transport standard	Forfait mode de transport éco-responsable
100 à 499 Km	211 €	285 €
500 à 1999 Km	309 €	417 €
2000 à 2999 Km	395 €	535 €
3000 à 3999 Km	580 €	785 €

Durée

La durée d'une mobilité physique d'enseignement doit être **a minima de 2 jours** et comprendre **8 heures d'enseignement** au sein de l'université d'accueil.

L'enseignant en mobilité dispense des cours intégrés dans un cursus de l'établissement partenaire. Compte tenu du budget alloué par la Commission Européenne à l'ICP pour ces mobilités, **la durée de la mobilité d'enseignement ne peut dépasser 14 jours.**

Objectifs

Cette mobilité est idéale pour :

améliorer ses compétences linguistiques

enrichir ses pratiques pédagogiques

se constituer un réseau de contacts internationaux

Renseignements

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez partir en mobilité dans une université avec laquelle l'ICP ne dispose pas encore d'un accord, merci de contacter la Direction des Relations Internationales à : international@icp.fr

III - Mobilités des personnels

Le personnel de l'ICP a la possibilité, tout comme les étudiants et les enseignants, d'effectuer une **mobilité en Europe cofinancée par le Programme Erasmus+**.

Cette mobilité s'adresse à **tout le personnel de l'ICP**, qu'il soit personnel administratif, technique ou enseignant. Elle permet de suivre **une formation d'une durée d'une semaine** dans un établissement supérieur public, une entreprise ou un organisme de formation.

Allocation Erasmus+

La mobilité Erasmus+ de personnel donne droit au versement d'une **allocation Erasmus+** qui comprend une contribution aux :

frais de séjour : un montant forfaitaire est versé pour chaque jour d'activité ; ce montant varie en fonction du pays d'accueil.

frais de voyage : un montant forfaitaire est versé ; il est calculé sur la base de la distance entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

Montant des frais de séjour :

Pays	Montant par jour
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €

Montant des frais de voyage :

Barème kilométrique	Forfait mode de transport standard	Forfait mode de transport éco-responsable
100 à 499 Km	211 €	285 €
500 à 1999 Km	309 €	417 €
2000 à 2999 Km	395 €	535 €
3000 à 3999 Km	580 €	785 €

Objectifs

Permettre aux personnels de l'enseignement supérieur l'acquisition de connaissances ou de savoir-faire à partir des expériences et des bonnes pratiques à l'étranger ainsi que de compétences pratiques pouvant leur servir dans leur travail actuel et dans leur développement professionnel.

Rencontrer ses homologues et encourager les échanges académiques.

Aider au développement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur titulaires de la Charte Erasmus et les entreprises.

Destinations

Merci de consulter la **liste des accords d'échanges** existants avec des universités partenaires en Europe. Tous les accords établis avec nos partenaires pour la mobilité d'enseignement sont ouverts aussi au personnel pour une mobilité de formation.

Si vous souhaitez élargir votre choix de formation, certaines universités partenaires proposent des « **Semaines internationales** » sur des thématiques diverses qui peuvent rentrer dans le cadre de la mobilité Erasmus+.

Conditions de participation

Être membre du personnel de l'ICP.

Effectuer une **mobilité d'une durée maximale de 5 jours d'activité** certifiée avec une lettre d'invitation de l'établissement d'accueil.

Faire un séjour pour une courte période de détachement, une visite d'observation en situation de travail, une visite d'études avec participation à des ateliers, etc.

Obtenir l'autorisation de sa hiérarchie.

Renseignements

Merci de contacter la Direction des Relations Internationales à : international@icp.fr

